

# Retraite : l'âge de départ repoussé progressivement à 65 ans

Xavier Bertrand a suggéré de repousser progressivement l'échéance de départ jusqu'à atteindre 65 ans, en 2032-2035. Interrogé sur RTL, le président des Hauts-de-France a donc été dans le sens de Jean-Paul Delevoye.

Et si l'âge de départ à la retraite était repoussé à 65 ans ?

Xavier Bertrand a prôné un départ à la retraite à 65 ans. Dans le détail, le président des Hauts-de-France, interrogé sur l'antenne de RTL, suggère de reculer l'âge de départ à la retraite progressivement, de quelques mois chaque année.

« Je pense que, chaque année, il faut repousser l'âge de départ de 2 à 3 mois. Ce qui veut dire qu'en 2028-2030, on serait à 64 ans comme âge légal et qu'en 2032-2035, on serait à 65 ans », a détaillé l'ancien ministre du Travail. Puis d'argumenter ainsi : « Si on vit plus longtemps, il faut accepter de travailler plus longtemps ».

Un bonus pour partir plus tard que l'âge légal

Pour rappel, le haut-commissaire à la réforme des retraites avait pour sa part proposé, en janvier 2019, la mise en place d'un bonus, sans changer l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Dans les faits, les futurs retraités qui partiraient après 62 ans profiteraient d'une surcote de leur pension. Chaque année de travail supplémentaire pourrait faire gagner de 3 à 5% sur la pension. Le projet de loi de la réforme des retraites doit être présenté en juin 2019 devant le Parlement.

Pour sa part, Xavier Bertrand a détaillé sa proposition : « Ce que je propose, c'est que les sommes qui sont dégagées (c'est-à-dire six millions d'euros par an, quand on a augmenté d'un an) puissent permettre aux entreprises de cotiser un peu moins et surtout, autorisent les salariés à cotiser un peu moins, leur garantissent de meilleures retraites et permettent enfin d'arrêter avec la politique de gribouille actuelle ». Et de conclure : « Tous les retraités doivent pouvoir bénéficier de la garantie du pouvoir d'achat jusqu'à la fin de leurs jours ». Pour ce faire, il demande donc l'indexation des retraites sur l'inflation.

Vous aimerez lire aussi - Pourquoi les retraités sont surimposés en France